

DIDAA

Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome.

1 formulaire par installation

Demande d'installation d'Assainissement Autonome (DIDAA) déposée dans le cadre d'une :

- ☐ demande d'urbanisme, N° de permis :
- ☐ réhabilitation de mon installation d'assainissement existante

Les procédures et de la redevance afférente à l'instruction de ce dossier sont disponibles dans le règlement de service sur le site internet de l'agglomération : www.gaillac-graulhet.fr

NB : le montant de la redevance suivant la délibération en vigueur est facturée au redevable (le demandeur) après la délivrance de l'attestation sur la conformité du projet.

Un dossier d'assainissement complet contribue à la bonne mise en oeuvre du service pour une meilleure instruction des dossiers d'assainissement et d'urbanisme, (le cas échéant le dossier d'assainissement est à déposer en amont d'une demande d'urbanisme, voir liste des pièces à fournir au verso).

Particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Personne morale ☐

Demandeur (Nom et Prénom)* :

Date de naissance* : ou N°SIRET* :

Adresse personnelle (rue, lieu-dit, code postal, commune)* :

Téléphone* : Mail* :

☐ Le demandeur mandate et autorise la personne mentionnée ci-dessous, à compléter et signer cette demande pour toutes correspondances en dehors des décisions **(joindre obligatoirement le mandat correspondant)**

Nom et prénom* :

Adresse personnelle (rue, lieu-dit, code postal, commune)* :

Situation du terrain concerné (Références cadastrales) Section(s)* : (ex: ZA)

Parcelle(s)* : (ex:84)

Adresse du lieu d'implantation de la filière **si différente de l'adresse personnelle** (rue, lieu-dit, code postal, commune) :

Type de résidence ☐ Maison individuelle ☐ Autres (atelier, commune, gîte) :	Occupation ☐ Principale ☐ Secondaire :sem/an ☐ Location -> ☐ Annuelle ☐ Saisonnière	Caractéristiques du bâtiment Nombre de pièces principales** : Nombre de chambres actuelles et futures : Nombre de personnes : Année de construction de l'habitation :
---	---	--

***à compléter obligatoirement**

**** Toutes les pièces de plus de 9m² fermée, chauffée, isolée et dépourvue d'eau**

Descriptif de la filière d'assainissement, cocher les caractéristiques du projet choisi (soit la filière traditionnelle, soit la filière agréée, ainsi que l'évacuation des eaux traitées)

☐ Filière traditionnelle*	ou	☐ Filière agréée*
Collecte Eau vanne + eau ménagère : ☐ Séparatif ☐ Collectif Eau vanne + toilettes sèches : ☐ Oui ☐ Non Prétraitement Volume de la fosse toutes eaux : L Volume du bac à graisses : L Traitement ☐ Filtre à sable vertical drainé : m ² ☐ Filtre à sable vertical non drainé : m ² (4) ☐ Tranchées d'épandage : mL(4)	☐ Filtre compact :Équivalent Habitants (EH) ou ☐ Filtre planté (phytoépuration) :Équivalent Habitants (EH) ou ☐ Microstation d'épuration :Équivalent Habitants (EH) Nom / marque du système (à préciser) : Numéro d'agrément (à préciser) :	
Modalité d'évacuation des eaux traitées*		
☐ Fossé privé vous appartenant ☐ Oui ☐ Non (1) ☐ Fossé mitoyen ☐ Fossé départemental (2) ☐ Fossé communal (3)	☐ Drain d'infiltration nombre x mètres linéaires (4) ☐ Puits d'infiltration : diamètre/profondeur (4) ☐ Ruisseau ☐ Autres :	

***à compléter obligatoirement**

Pièces à joindre en fonction du projet choisi

Pour tout projet :

- La DIDAA remplie et signée
- Un plan de masse avec le futur dispositif d'assainissement matérialisé à l'échelle ainsi que le réseau des canalisations jusqu'à l'exutoire
- Un plan de situation
- Si nécessaire, une autorisation de rejet des eaux traitées (1), (2), (3)*

Pièces complémentaires à fournir pour les autorisations d'urbanisme :

- Une étude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière
- Le plan d'aménagement intérieur de l'habitation, si vous l'avez en votre possession
- Si nécessaire, une autorisation de rejet de vos eaux traitées (1), (2), (3)*
- Le cas échéant, un mandat signé

*Formulaires téléchargeables sur le site www.gaillac-graulhet.fr

(1) Une autorisation de rejet est à demander auprès du propriétaire riverain

(2) Une permission de voirie est à demander au secteur routier dont vous dépendez (la demande est à adresser au Conseil Départemental 81)

(3) Une autorisation de rejet au fossé communal est à demander à la mairie

(1) Une étude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière est à fournir obligatoirement

Dossier à adresser à :

Par courrier

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
 Pôle Services Techniques - Direction Eau et Assainissement
 BP 80133
 81604 GAILLAC Cedex

Par mail

assainissementnoncollectif@gaillac-graulhet.fr

Fait le : à

**Signature du demandeur ou
de son mandataire**